



École
nationale
des
chartes

DISCOURS DE MME MARIE-PAULE ARNAULD

PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Monsieur le directeur,
Chers collègues,
Chers amis,
Chère Christine,

Parmi le florilège de citations et boutades autour de la Légion d'Honneur, il en est une qui m'amuse particulièrement : « La Légion d'Honneur est comme une maladie contagieuse : seuls ceux qui l'ont déjà peuvent vous la conférer ».

Au moment où vous m'avez demandé si j'accepterais de vous remettre cette décoration, alors, je me suis dit que cette maladie avait du bon et que, cette contagion, j'étais prête à l'entretenir. Vous ne pouvez savoir, en effet, chère Christine, quel plaisir vous m'avez fait et combien vous m'avez touchée en me sollicitant comme « déléguée » pour vous remettre cette Légion d'honneur.

C'est dans ces moments-là, plus encore que le jour où vous vous savez honorée par la Nation, que vous appréciez l'honneur qui vous a été donné : manifester dans un geste ô combien officiel une communauté de principes, la réalité des liens tissés au long d'une vie et la profondeur d'une amitié.

J'essaie, en vain, depuis que vous m'avez demandé de vous remettre cette décoration, de me remémorer le jour où nous avons fait connaissance et j'avoue, à ma grande honte, que le grand âge a effacé bien des choses et même des instants qui auraient dû être marquants. Je pense que c'était à l'occasion de réunions de l'Association des Archivistes français. Vous étiez alors la jeune archiviste de la ville de Nantes et j'étais déjà un directeur d'Archives départementales chevronné.

Ce que je n'ai pas oublié, en revanche, c'est votre rayonnement et votre implication lorsque vous étiez au Service technique de la direction des Archives de France, à partir de 1991, et les liens qui se sont tissés dans ces moments avec l'Inspection générale des Archives.

Vous y manifestiez déjà, avec votre enthousiasme coutumier, votre appétence pour la théorie archivistique et pour la normalisation que vous aurez à cœur de développer et de mettre en œuvre plus tard. Je vais en parler plus loin.

En 1995, vous quittez l'administration centrale des Archives et la réflexion archivistique pour affronter, au CARAN, non seulement le public des archives, mais aussi le regard des sections scientifiques et surtout la détermination des syndicats. Vous êtes de ceux qui soutiennent et essaient de faire vivre l'expérience nouvelle d'« autonomie » (je mets bien le mot entre guillemets !) du Centre historique des Archives nationales qu'avait voulue Alain Erlande-

Brandenburg et dont il avait confié la mise en œuvre, particulièrement délicate, à Jean-Marie Jenn. Je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que vous vous y donnerez corps et âme, avec la fougue et l'engagement que l'on vous connaît et que vous y laisserez votre santé et, peut-être, une partie de vos illusions...

Avec le recul que nous donnent aujourd'hui les années passées et les expériences vécues, je ne peux m'empêcher d'y voir une épreuve positive. L'expérience que vous y avez acquise, la réflexion sur vos choix professionnels à laquelle vous avez été contrainte, la perception de l'immobilisme irrédentiste de l'institution, vous auront permis une réorientation dans votre carrière dont vous récoltez, j'en suis certaine, les fruits aujourd'hui.

Vous êtes donc, en 1997, venue nous rejoindre à l'Inspection générale pour prendre en charge les relations internationales que nous avions bien du mal à assurer après le décès quelques mois auparavant de notre cher Hervé Bastien. On pourrait croire qu'avoir la responsabilité des relations internationales de la direction des Archives de France, c'était essentiellement faire de la communication et voyager de par le monde.

Mais vous, Christine, vous y avez vu une opportunité toute différente : pour vous, le rayonnement des archives de France ne pouvait s'appuyer que sur le rayonnement de son archivistique. Et vous avez ainsi mis au service du Conseil international des Archives et de la communauté archivistique internationale, votre capacité à théoriser, votre goût pour la normalisation et vous êtes devenue en quelques mois, la grande prêtresse de ces religions barbares que sont l'ISAD-G ou l'ISAAR-CPF, alors que vous présidiez le comité des normes de description du CIA.

Pour ceux qui sont béotiens en archivistique, je précise que ces normes sont devenues aujourd'hui le dogme et qu'aucun archiviste n'y échappe... C'est d'ailleurs pendant cette période que vous proposez d'intégrer cette expérience et le fruit de cette réflexion internationale dans la pratique archivistique française et que vous publiez, en 1999, en collaboration avec Bruno Galland, la bible que sera l'ouvrage : *Les instruments de recherche dans les archives*.

Cette même année, alors que j'avais pris la direction du Centre historique depuis moins d'un an, vous acceptez la responsabilité de la section des Archives privées des Archives nationales. Après ces quelques mois de réflexion archivistique, vous voilà revenue sur le terrain, rejoignant une équipe de direction déjà constituée, particulièrement dynamique et solidaire, à laquelle vous apportez votre rigueur et votre détermination à voir aboutir les projets, qualités que, bien sûr, vous mettez en œuvre dans la reprise en mains d'un service dont la gestion réclamait, pour le moins, un peu de réorganisation ; et vous y exercez votre goût pour l'ordre et la normalisation, sans reculer devant des projets qui seraient apparus démesurés à beaucoup.

Avec une équipe de collaborateurs que vous savez encourager et conforter, vous

décidez d'abord de récolter précisément tous les fonds privés, de leur donner un statut juridique stable puis de mettre l'information au service de la recherche en publiant l'*Etat sommaire des fonds d'archives privées*, dans lequel, avec Claire Sibille, vous mettez en application tous les principes de normalisation que vous aviez validés avec le Conseil international des archives. Je cite cet instrument de recherche parmi vos autres travaux parce qu'il me semble particulièrement significatif de vos méthodes de travail, de votre rigueur archivistique et de votre détermination à mener à terme ce que d'autres oseraient à peine affronter.

J'aurais pu citer également la numérisation des Archives Napoléon, première expérience en France de numérisation d'un fonds d'archives dans son entièreté, qui fut l'objet de bien des réflexions et de débats avec le service des Nouvelles technologies et a animé bien des réunions de chefs de services...

C'est aussi pendant cette période que vous commencez à mettre en forme et à rédiger le fruit de vos travaux et de vos expériences novatrices sur l'archivistique dans le domaine des archives privées, qui aboutira, en 2008, à la publication de l'ouvrage : *Les archives privées : manuel pratique et juridique*.

Là encore, que de débats ! Et si nous pouvons évoquer avec le sourire aujourd'hui les combats et les atermoiements nécessaires pour arriver au terme de ce projet, il faut bien dire que, parmi la montagne d'obstacles que nous avons eu à franchir ensemble pendant cette période, il ne fut pas le plus facile ni le plus allègrement accepté par la tutelle...

Vous restez six ans donc, aux Archives privées que vous transformez complètement et que vous dotez de plusieurs nouveaux et importants instruments de recherche et, en 2006, vous prenez la responsabilité de la prestigieuse section ancienne des Archives nationales, après le départ de Bruno Galland. Vous n'aurez guère le temps d'y appliquer vos goûts, vos convictions ni vos méthodes puisque, dès l'année suivante, l'École des chartes vient vous chercher pour assurer, pendant quelque temps avec Bruno Delmas, puis seule, l'enseignement de l'archivistique et de la diplomatique contemporaines, poste que vous occupez toujours avec le même enthousiasme et le même désir de transmettre, et qui vous permet, au travers des nombreux séminaires ou journées d'études que vous organisez, de faire vivre l'archivistique, d'approfondir vos réflexions et vos connaissances et, surtout, de donner aux étudiants ce goût pour la recherche qui vous a toujours animé depuis la thèse que vous avez soutenue à l'École sur « Misère et assistance dans le diocèse de Rennes au XVIII^e siècle », thèse qui avait obtenu, en 1983, le premier prix de la Société française d'Histoire des Hôpitaux.

Cette nomination prestigieuse, dans un poste passionnant et à votre mesure, n'a pas affaibli, malgré les années et les divergences de nos vies professionnelles, une amitié nouée il y a longtemps et que nous avons enrichie de notre goût commun pour la théorie archivistique et de nos expériences partagées, au gré des moments agréables ou difficiles que nous avons passés, pour essayer de faire évoluer les archives et de faire des Archives nationales un centre d'excellence et d'innovation.

Aujourd'hui, chère Christine, vous m'avez demandé de vous remettre cette décoration et, comme je vous l'ai dit, j'en ai été très touchée.

Nous tous ici, qui vous connaissons bien, savons que ce n'est que la juste reconnaissance d'une carrière à l'évolution maîtrisée, qui vous a conduite à d'importantes responsabilités, et de vos compétences scientifiques que vous avez toujours choisi de partager que ce soit par les biais de vos publications ou de vos enseignements.

C'est là certainement ce qu'a vu la République, mais ce que nous tous vous reconnaissons n'est certainement pas écrit dans les dossiers officiels : c'est votre générosité, votre détermination, les relations apaisées que vous savez entretenir avec vos collaborateurs mais aussi avec vos supérieurs hiérarchiques ou avec vos collègues, votre fidélité en amitié et, surtout, un enthousiasme communicatif capable de drainer les énergies de votre entourage pour affronter les défis les plus difficiles.

Voilà pourquoi, chère Christine, tous ceux qui vous sont proches approuvent avec joie les décisions de la République et sont fiers aujourd'hui de vous voir décerner cette distinction.

Christine Nougaret, au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier de la Légion d'Honneur.